

Image not found or type unknown



Paielement droit fixe mandataire

Par **beau**, le **04/06/2008** à **10:02**

je suis exploitante agricole et je vis en union libre avec mon ami qui est lui aussi exploitant agricole. En 2001 nous avons créé une société (scea). En 2003 nous avons ouvert un redressement judiciaire qui a été validé par le tribunal de grande instance d'Angoulême en 2006. rnl le paiement des droits fixes du mandataire (2287 €) sont-ils à payer une fois ou 3 fois, moi-même, mon ami et la société agricole ?